



Repos hebdo eut récupérer ou payer

Par **Canouna6**, le **13/07/2014** à **16:55**

Bonjour

Je ne bénéficie pas de l'ensemble de mes repos hebdo sous combien de temps mon employeur doit il me les faire récupérer au bout de combien de temps est il obligé de me les payer? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **13/07/2014** à **18:04**

Bonjour,

Normalement, le repos hebdomadaire légal ou prévu à la convention collective applicable doit être respecté, il n'y a que par disposition particulière de celle-ci qu'une partie de celui-ci peut être récupéré dans le délai prévu et ce n'est que par des dommages-intérêts dans le cadre d'une condamnation du Conseil de Prud'Hommes que le préjudice pourrait être réparé...

Je vous rappelle que légalement, après au maximum 6 jours de travail, vous avez droit à un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...